



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre à 18 h 00**

**Le Conseil Municipal de la commune de SAINT ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, au nombre de vingt-et-un sous la présidence de Mme MARTY, Maire**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 17/09/2015**

**Conseillers en exercice : 29 – présents : 21 – votants : 28**

**PRESENTS :** Mme MARTY Elisabeth - M. LEGER Bernard - Mme ANDRIEUX Gaële - M. DEPIS Alain – Mme HIVERT Martine – M. VILAIN Johnny - Mme ROUSSEAUX Catherine – M. PONS Frank – Mme RONDREUX Monique – M. BASTIER Dominique- M. MARTIN Jean Bernard - Mme LEGER Pascale - M. DE SOUSA David-Mme BOISGIBAUT Viviane - Mme DESCHAMP Nathalie - M. FABRY Laurent - M. Jacques MONMARSON - M. BENOIST Daniel - M. QUEILLE Michel - Mme LAGORCE Joëlle – Mme REBIERE Corine

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice**

**Votes par procuration :**

M. LAFORET Louis-Marie donne procuration à M. David DE SOUSA

M. MARTIN Patrice donne procuration à Mme HIVERT Martine

M. LAVAL David donne procuration à Mme ROUSSEAUX Catherine

M. FELIS Nicolas donne procuration à Mr VILAIN Johnny

Mme Emilie DAVID donne procuration à M. DEPIS Alain

M. BUGEAUD Alain donne procuration à M. Daniel BENOIST

Mme BOISSEL Claudine donne procuration à M. QUEILLE Michel

**Absente excusée :** Mme TARANNE Charlotte

**Mme Viviane BOISGIBAUT est nommée secrétaire de séance.**

**OBJET : Tarifs de location des salles**

**N° 02 /25-09-2015**

Madame le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée la révision des tarifs de locations des salles. Ces tarifs ayant été examinés par la commission des finances le 16 septembre 2015.

Les tarifs ci-après sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.



**GRANDE SALLE DE SPECTACLES**

Associations de Saint-Astier(régie son et lumière incluse)	1 gratuité par an (sous conditions)*
--	--------------------------------------

Associations de Saint-Astier	Tarif	Caution
Salle avec fauteuils	450 €	800 €
Salle sans fauteuil (démontage et remontage)	550 €	800 €

Associations hors Saint-Astier et entreprises	Tarif	Caution
Salle avec fauteuils	550 €	800 €
Salle sans fauteuil (démontage et remontage)	650 €	800 €

**Ménage de la grande salle + toilettes (si non fait) : 100€ en cas de non respect de la propreté des lieux**

**Régie son et régie lumière : forfait de 100€ pour le son et forfait de 100€ pour la lumière**

**\*Du planning cinéma et programmation culturelle de la ville**

**SALLE DE RESTAURATION**

Associations Saint-Astier	2 gratuités par an
---------------------------	--------------------

Associations Saint-Astier à partir de la 3ème location	Tarif	Caution
Sans la cuisine	80 €	100 €
Avec la cuisine	170 €	350 €

Associations hors Saint-Astier	Tarif	Caution
Sans la cuisine	110 €	100 €
Avec la cuisine	270 €	350 €

**Ménage de la salle de restauration (si non fait) : 60€**

**Ménage de la cuisine (si non fait) : 100€**

**Les tarifs du ménage s'appliquent également à ceux bénéficiant de la gratuité de la salle**

**SALLE D'EXPOSITION**

Tous les exposants, artistes	Gratuité	100 €
Location pour tous (apéro mariage...)	80 €	100 €

**Ménage de la salle d'exposition (si non fait) : 60€**

**Les tarifs du ménage s'appliquent également à ceux bénéficiant de la gratuité de la salle**

**SALLE DE REUNION 1er ETAGE FABRIQUE**

Gratuité pour toutes les associations à l'année
10€ de l'heure pour entreprises et professionnels ( en fonction des disponibilités)

**Cette prestation sera facturée aux entreprises et particuliers**

**Ménage salle de réunion 1er étage (si non fait) : 30€**

**Les tarifs du ménage s'appliquent également à ceux bénéficiant de la gratuité de la salle**

### SALLE DE REUNION 1er ETAGE MUSCULATION

Gratuité pour toutes les associations (16 personnes maxi) à l'année  
10€ de l'heure pour entreprises et privé ( en fonction des disponibilités)

**Cette prestation sera facturée aux entreprises et particuliers**

**Ménage de la Conciergerie (si non fait) : 30€**

**Les tarifs du ménage s'appliquent également à ceux bénéficiant de la gratuité de la salle**

### CONCIERGERIE (pour réunion)

	Tarif	Caution
Associations Saint-Astier	Gratuité à l'année	50 €
Particuliers et associations hors Saint-Astier	80 €	50 €

**Ménage de la Conciergerie (si non fait) : 30€**

**Les tarifs du ménage s'appliquent également à ceux bénéficiant de la gratuité de la salle**

### SALLE DES FETES

Associations Saint Astier	2 gratuités par an
---------------------------	--------------------

Particuliers et associations Saint-Astier	Tarif	Caution
	Sans la cuisine	110 €
Avec la cuisine	170 €	500 €

Particuliers et associations hors Saint-Astier	Tarif	Caution
	Sans la cuisine	210 €
Avec la cuisine	270 €	500 €

**Ménage de la salle de restauration (si non fait) : 60€**

**Ménage de la cuisine et des sanitaires (si non fait) : 100€**

**Les tarifs du ménage s'appliquent également aux associations bénéficiant de la gratuité de la salle**

**Une caution de 100 € sera demandée pour la vaisselle et le mobilier de la salle des fêtes**

**Un état des lieux sera fait à l'entrée et à la sortie pour chaque location soit le vendredi à la remise des clefs et le lundi matin à la restitution des clefs.**

**En cas de détérioration, casse, vol il sera réclamé le montant correspondant au préjudice,**

### CLUB HOUSE RUGBY

	Tarif	Caution
Associations Saint Astier	Gratuité à l'année	100 €

**Ménage du club (si non fait) : 30€**

CLUB HOUSE FOOTBALL		
	Tarif	Caution
Associations Saint Astier	Gratuité à l'année	100 €

*Ménage du club (si non fait) : 30€*

HALLE		
	Tarif	Caution
Associations de Saint-Astier	Gratuité à l'année	100 €
Particliers et associations hors Saint Astier	50 €	100 €

*Ménage de la halle (si non fait) : 30€*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés :**

**ACCEPTE** d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 les tarifs de location des salles ci-dessus

**AUTORISE** Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités utiles à la poursuite de cette affaire.

Vote(s) pour : 21  
Vote(s) contre : 7  
Abstentions : 0

Pour extrait conforme  
Madame le Maire,  
E. MARTY.



**Certifié exécutoire,**

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 19/10/2015  
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 12/10/2015

P/ Mme le Maire  
d'Adjoint délégué  
B. LEGER.